

14-03-17

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES**

À un ajournement de la séance ordinaire du 24 février 2014 du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Phares, tenu le lundi 17 mars 2014, à 19 h 30, à la salle des commissaires, 435, avenue Rouleau, Rimouski, sont présents :

1. Les commissaires :

M^{mes} Élisabeth Beaudoin (représentante du comité de parents pour l'ordre secondaire)
Noëlla Bourdages
Sara Deschênes
Marie-Claude Hamel
Lise Lévesque
Pauline Michaud

MM. Daniel Arseneault
Steeve Boucher
Raynald Caissy, vice-président
Jacques Deschênes
Dany Landry
Jean-Maurice Lechasseur
Luc Marcoux
Sylvain Pleau
Alain Rioux

formant quorum sous la présidence de M. Raymond Tudeau.

2. Le directeur général, M. Jean-François Parent, et la secrétaire générale, M^e Cathy-Maude Croft.

À cette séance sont aussi présents :

M^{me} Mado Dugas, directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs
M. Rock Bouffard, directeur des Services des ressources humaines
M. Carl Ruest, directeur des Services des ressources matérielles
M. Marc Girard, directeur des Services des ressources financières

Absences motivées :

Louise Dionne
Claude Fortin
Gilbert Labrie
Karène Langlois (représentante du comité de parents pour l'ordre primaire)
Guy Potvin

14-03-17-227 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M^{me} Noëlla Bourdages et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1.0 Ouverture de la séance et présences;

2.0 Adoption de l'ordre du jour;

3.0 Décision

- 3.1 Entente de prêt de locaux à l'école Langevin avec l'organisme Clef Mitis-Neigette – Autorisation (Carl Ruest);
 - 3.2 Participation aux achats regroupés du Centre collégial des services regroupés pour l'acquisition d'équipements informatiques – Autorisation (Carl Ruest);
 - 3.3 Choix d'une institution financière pour les services bancaires (Marc Girard);
 - 3.4 Analyse du maintien ou de la fermeture de l'école des Cheminots–du Sommet à Padoue – Formation d'un comité d'analyse (Jean-François Parent);
 - 3.5 Analyse du maintien ou de la fermeture de l'école du Portage–de l'Arc-en-Ciel à Sainte-Jeanne-D'Arc – Formation d'un comité d'analyse (Jean-François Parent);
 - 3.6 Structure administrative 2013-2014 – Modification – Adoption (**huis clos**) (Jean-François Parent);
 - 3.7 Comblement de postes (**huis clos**) (Jean-François Parent);
- 4.0 Levée de la séance.

DÉCISION

14-03-17-228 ENTENTE POUR LE PRÊT DE LOCAUX À L'ÉCOLE LANGEVIN AVEC L'ORGANISME CLEF MITIS-NEIGETTE

ATTENDU que depuis plusieurs années, l'organisme Clef Mitis-Neigette occupe des locaux à l'école Langevin;

ATTENDU que cette occupation n'a jamais été formalisée par une entente officielle qui précise les droits et obligations de l'organisme et de la Commission scolaire des Phares dans le contexte de l'utilisation de ces locaux à l'école Langevin;

ATTENDU que les parties désirent convenir d'une telle entente;

ATTENDU que la Commission scolaire est favorable à l'établissement d'ententes avec des organismes qui offrent des services éducatifs complémentaires à la population de son territoire;

ATTENDU que la commission scolaire a établi dans son plan stratégique un axe d'intervention visant la consolidation de la collaboration avec différents partenaires dans le but d'une meilleure réussite des élèves jeunes ou adultes;

Il est proposé par M. Jacques Deschênes et résolu d'accepter les termes de l'entente de location de locaux situés au rez-de-chaussée de la partie résidence de l'école Langevin, à l'organisme Clef Mitis-Neigette.

14-03-17-229 PARTICIPATION AUX ACHATS REGROUPÉS DU CENTRE COLLÉGIAL DES SERVICES REGROUPÉS POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES – AUTORISATION

ATTENDU que le Centre collégial des services regroupés (CCSR) a pour mission de favoriser la mise en commun de services notamment des regroupements d'achats, dans le but de permettre aux maisons d'enseignement de réaliser des économies de volume et des économies de temps en plus de faciliter les processus d'acquisition;

ATTENDU que le CCSR est actuellement le plus important regroupement d'achats du réseau de l'éducation négociant des dossiers de nature technologique;

ATTENDU la fin prochaine des contrats du CCSR pour l'acquisition d'équipements informatiques neufs (postes fixes, mobiles et moniteurs) avec les fournisseurs actuels au plus tard le 31 mars 2014;

ATTENDU que le CCSR a l'intention de réaliser un appel d'offres regroupé pour l'acquisition d'ordinateurs et de moniteurs (postes clients) dès avril pour une mise en place des nouveaux contrats pour juillet 2014;

ATTENDU que la *Loi sur les contrats des organismes publics* oblige dorénavant les organismes publics à signifier leur intérêt à faire partie d'une négociation en confiant un mandat au regroupement avant la réalisation de l'appel d'offres;

ATTENDU que le CCSR a l'intention de conclure un contrat à commande avec un ou plusieurs fournisseurs pour une durée initiale de 12 mois avec possibilité d'être renouvelé en tout ou en partie pour un maximum de 12 mois additionnels;

ATTENDU que le CCSR a l'intention de recourir à l'article 18 du *Règlement sur les contrats d'approvisionnement*, lui permettant ainsi à l'intérieur d'un contrat à commande, d'attribuer un contrat à tous les soumissionnaires dont les prix soumis sont à l'intérieur d'une fourchette de 10 % du prix le plus bas à condition que cette règle d'adjudication soit approuvée au préalable par le dirigeant d'organisme de chacun des établissements faisant partie prenante de la négociation;

Il est proposé par M^{me} Noëlla Bourdages et résolu d'autoriser la participation de la Commission scolaire des Phares au regroupement des achats du Centre collégial des services regroupés pour l'acquisition d'équipements informatiques de type postes clients.

14-03-17-230 CHOIX D'UNE INSTITUTION FINANCIÈRE POUR LES SERVICES BANCAIRES

ATTENDU que la Commission scolaire doit retenir les services d'une institution financière pour effectuer ses opérations bancaires du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2017;

ATTENDU la proposition présentée par la Caisse Desjardins de Rimouski;

ATTENDU l'analyse faite à la rencontre du comité plénier tenue le 24 février 2014;

Il est proposé par M. Dany Landry et résolu de retenir les services de la Caisse Desjardins de Rimouski à titre d'institution financière à qui seront confiées les opérations bancaires de la Commission scolaire des Phares pour la période du 1^{er} juillet 2014 et se terminant le 30 juin 2017.

14-03-17-231 ANALYSE DU MAINTIEN OU DE LA FERMETURE DE L'ÉCOLE DES CHEMINOTS-DU SOMMET À PADOUE – FORMATION D'UN COMITÉ D'ANALYSE

ATTENDU la *Politique de maintien ou fermeture d'un établissement d'enseignement ou modification de certains services éducatifs qui y sont dispensés*, qui prévoit notamment que la Commission scolaire entreprend l'analyse pour le maintien ou la fermeture d'un établissement d'enseignement lorsque le nombre d'élèves est inférieur à 20;

ATTENDU la prévision de la clientèle pour 2014-2015;

ATTENDU la résolution n° 13-11-18-87 qui modifie le lieu de dispensation d'enseignement des cycles du primaire pour 2014-2015 de l'école des Cheminots afin que tous les services d'enseignement des cycles du primaire de l'école des Cheminots-du Sommet à Padoue soient offerts à l'école des Cheminots-des Quatre-Vents à Saint-Octave-de-Métis;

ATTENDU la nécessité de poursuivre l'analyse pour le maintien ou la fermeture de l'école des Cheminots-du Sommet à Padoue;

Il est proposé par M. Luc Marcoux et résolu d'instituer un comité d'analyse pour l'école des Cheminots-du Sommet à Padoue, composé des personnes suivantes, conformément à l'article 7.1 de la *Politique de maintien ou fermeture d'un établissement d'enseignement ou modification de certains services éducatifs qui y sont dispensés* :

- la direction de l'établissement concerné;
- deux parents membres du conseil d'établissement de l'établissement concerné;
- la direction générale;
- la direction des Services des ressources matérielles;
- la direction des Services éducatifs;
- la direction des Services des ressources financières;
- la direction des Services des ressources humaines;
- un commissaire représentant le quartier scolaire visé;
- un autre commissaire nommé par le conseil des commissaires;
- un membre de la communauté nommé par la Municipalité;
- un enseignant choisi par la Commission scolaire après consultation du Syndicat de l'enseignement de la région de La Mitis;

Il est également résolu de nommer les commissaires suivants pour siéger sur le comité d'analyse :

- M^{me} Lise Lévesque;
- M^{me} Marie-Claude Hamel;
- M. Jean-Maurice Lechasseur, substitut.

14-03-17-232 ANALYSE DU MAINTIEN OU DE LA FERMETURE DE L'ÉCOLE DU PORTAGE-DE L'ARC-EN-CIEL À SAINTE-JEANNE-D'ARC – FORMATION D'UN COMITÉ D'ANALYSE

ATTENDU la *Politique de maintien ou fermeture d'un établissement d'enseignement ou modification de certains services éducatifs qui y sont dispensés*, qui prévoit notamment que la Commission scolaire entreprend l'analyse pour le maintien ou la fermeture d'un établissement d'enseignement lorsque le nombre d'élèves est inférieur à 20;

ATTENDU la prévision de la clientèle pour 2014-2015;

ATTENDU la résolution n° 13-10-28-75 qui prévoit qu'un comité d'analyse doit être reformé pour poursuivre l'analyse;

Il est proposé par M^{me} Noëlla Bourdages et résolu d'instituer un comité d'analyse pour l'école du Portage-de l'Arc-en-Ciel de Sainte-Jeanne-D'Arc, composé des personnes suivantes, conformément à l'article 7.1 de la *Politique de maintien ou fermeture d'un établissement d'enseignement ou modification de certains services éducatifs qui y sont dispensés* :

- la direction de l'établissement concerné;
- deux parents membres du conseil d'établissement de l'établissement concerné;
- la direction générale;
- la direction des Services des ressources matérielles;
- la direction des Services éducatifs;
- la direction des Services des ressources financières;
- la direction des Services des ressources humaines;
- un commissaire représentant le quartier scolaire visé;
- un autre commissaire nommé par le conseil des commissaires;
- un membre de la communauté nommé par la Municipalité;
- un enseignant choisi par la Commission scolaire après consultation du Syndicat de l'enseignement de la région de La Mitis;

Il est également résolu de nommer les commissaires suivants pour siéger sur le comité d'analyse :

- M^{me} Marie-Claude Hamel;
- M. Daniel Arseneault;
- M. Jean-Maurice Lechasseur, substitut.

14-03-17-233 HUIS CLOS

À 19 h 42, il est proposé par M. Daniel Arseneault et résolu de continuer la séance à huis clos.

14-03-17-234 RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

À 19 h 50, il est proposé par M. Dany Landry et résolu de siéger en séance publique.

14-03-17-235 STRUCTURE ADMINISTRATIVE 2013-2014 – MODIFICATION – ADOPTION

ATTENDU les résolutions n° 13-05-27-739, 13-06-10-754 et 14-02-03-193;

ATTENDU la volonté d'optimisation du fonctionnement de la Commission scolaire des Phares;

ATTENDU l'évolution des technologies de l'information sur les plans techniques et pédagogiques;

ATTENDU les observations contenues dans le rapport d'étape de Raymond Chabot Grant Thornton portant sur la revue organisationnelle de la Commission scolaire des Phares;

ATTENDU la consultation effectuée auprès de l'Association des directeurs et directrices d'établissement d'enseignement du Bas-du-Fleuve et de l'Association des cadres scolaires du Québec, section des Phares;

ATTENDU les discussions en comité plénier;

Il est proposé par M. Alain Rioux et résolu de modifier la structure administrative de la Commission scolaire 2013-2014 de la façon suivante :

- De créer un poste de direction des Services des ressources informationnelles à compter du 18 mars 2014;
- D'abolir un poste de direction adjointe aux Services éducatifs;
- De créer un poste de coordination aux Services éducatifs;
- D'abolir un poste de direction adjointe aux Services des ressources matérielles;
- De créer un poste de coordination aux Services des ressources informationnelles;
- De modifier le poste de direction des Services du secrétariat général et des communications en un poste de direction des Services du secrétariat général, à compter du 1^{er} juillet 2014;

À l'exception des modifications des postes touchant les Services des ressources informationnelles et les Services du secrétariat général, les dates d'entrée en vigueur des autres modifications se feront graduellement d'ici le 1^{er} juillet 2014.

14-03-17-236 COMPLEMENT DE POSTE DE DIRECTRICE OU DE DIRECTEUR DES SERVICES DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES – OUVERTURE DE POSTE

ATTENDU la résolution n° 14-03-17-235 modifiant la structure administrative 2013-2014 de la Commission scolaire des Phares;

ATTENDU la création d'un poste de direction des Services des ressources informationnelles;

ATTENDU la *Politique de gestion du personnel cadre*;

Il est proposé par M^{me} Pauline Michaud et résolu d'ouvrir, pour fins de comblement par voie de concours, un poste de directrice ou de directeur des Services des ressources informationnelles.

14-03-17-237 COMPLEMENT DE POSTE DE DIRECTRICE OU DE DIRECTEUR DES SERVICES DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES – FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION

ATTENDU l'ouverture du poste de directrice ou de directeur des Services des ressources informationnelles;

ATTENDU la *Politique de dotation des ressources humaines*;

Il est proposé par M^{me} Sara Deschênes et résolu de former un comité de sélection pour le poste de directrice ou de directeur des Services des ressources informationnelles, qui serait composé de :

- Trois commissaires désignés par le conseil;
- La direction générale adjointe;
- La direction générale.

Il est également résolu de désigner les trois commissaires suivants pour former le comité de sélection :

- M. Luc Marcoux;
- M^{me} Pauline Michaud;
- M. Sylvain Pleau.

Et de nommer les commissaires suivants pour agir comme substitués :

- M. Dany Landry;
- M^{me} Noëlla Bourdages.

14-03-17-238 COMPLEMENT DE POSTE DE DIRECTRICE OU DE DIRECTEUR DE L'ÉCOLE DES SOURCES – OUVERTURE DE POSTE

ATTENDU la structure du réseau des écoles de la Commission scolaire des Phares;

ATTENDU que le poste de directrice ou de directeur de l'école des Sources deviendra vacant;

ATTENDU la *Politique de gestion du personnel cadre*;

Il est proposé par M. Steeve Boucher et résolu d'ouvrir, pour fins de comblement par voie de concours, un poste de directrice ou de directeur de l'école des Sources.

14-03-17-239 COMBLEMENT DE POSTE DE DIRECTRICE OU DE DIRECTEUR DE L'ÉCOLE DES SOURCES – FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION

ATTENDU l'ouverture du poste de directrice ou de directeur de l'école des Sources;

ATTENDU la consultation à être effectuée auprès du conseil d'établissement de l'école des Sources;

ATTENDU la *Politique de dotation des ressources humaines*;

Il est proposé par M. Jean-Maurice Lechasseur et résolu de former un comité de sélection pour le comblement de poste de directrice ou de directeur de l'école des Sources, qui serait composé de :

- Trois commissaires;
- Un parent désigné par le conseil d'établissement;
- Le directeur général;
- Deux autres cadres nommés par le directeur général.

Il est également résolu de désigner les trois commissaires suivants pour former le comité de sélection :

- M. Daniel Arseneault;
- M. Steeve Boucher;
- M^{me} Noëlla Bourdages.

Et de nommer les commissaires suivants pour agir comme substituts :

- M. Dany Landry;
- M. Raynald Caissy.

14-03-17-240 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 59, il est proposé par M. Daniel Arseneault et résolu de lever la séance.

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

**AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
24 FÉVRIER 2014 TENU LE 17 MARS 2014**

NUMÉRO DE RÉOLUTION :	TITRE :
14-03-17-227	adoption de l'ordre du jour
décision	
14-03-17-228	entente pour le prêt de locaux à l'école langevin avec l'organisme clef mitis-neigette
14-03-17-229	participation aux achats regroupés du centre collégial des services regroupés pour l'acquisition d'équipements informatiques – autorisation
14-03-17-230	choix d'une institution financière pour les services bancaires
14-03-17-231	analyse du maintien ou de la fermeture de l'école des cheminots–du sommet à padoue – formation d'un comité d'analyse
14-03-17-232	analyse du maintien ou de la fermeture de l'école du portage–de l'arc-en-ciel à sainte-jeanne-d'arc – formation d'un comité d'analyse
14-03-17-233	huis clos
14-03-17-234	retour en séance publique
14-03-17-235	structure administrative – modification – adoption
14-03-17-236	comblement de poste de directrice ou de directeur des services des ressources informationnelles – ouverture de poste

- 14-03-17-237 comblement de poste de directrice
ou de directeur des services des
ressources informationnelles –
formation du comité de sélection
- 14-03-17-238 comblement de poste de directrice
ou de directeur de l'école des
sources – ouverture de poste
- 14-03-17-239 comblement de poste de directrice
ou de directeur de l'école des
sources – formation du comité de
sélection
- 14-03-17-240 levée de la séance